



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 2
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 22 NOVEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Bertrand DOLIGEZ, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC 2025 – RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE SAINTE-TRINITE DEL2024-129

Rapporteur : Michel BELIN

L'église de la Sainte-Trinité, située au cœur du village des Contamines-Montjoie, souffre d'un manque d'entretien lourd ces 10 dernières années et la situation se dégrade. Consciente de cela, la municipalité a pris ce sujet à cœur, et a décidé d'engager des travaux de sécurisation et de rénovation, pour éviter des dégradations irréversibles du bâtiment. Plusieurs tranches de travaux sont ainsi prévues, sur plusieurs années.

Le cabinet Archipat, chargé de la MOE, a estimé en novembre 2024 le coût des travaux pour la reprise de la charpente et de la couverture à 530 000 € HT. A cela se rajoute les frais d'études et MOE pour 70 290 € HT.

La date de commencement des travaux est prévue au printemps 2025 pour une durée de 12 mois.

La commune sollicite une aide de l'Etat auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'année 2025, à hauteur de 20% du coût des travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES 2025			RECETTES 2025		
Désignation	Montant HT	Montant TTC	Organismes	Montant HT	Taux
Chiffrage ARCHIPAT - novembre 2024			Etat DETR	120 058,00 €	20,00%
Tranche 2 : charpente et couverture (hors clocher)	530 000,00 €	636 000,00 €	Fondation du Patrimoine	70 000,00 €	11,66%
Frais d'étude et MOE	70 290,00 €	84 348,00 €	CD 74	95 086,00 €	15,84%
			Etat DRAC	120 058,00 €	20,00%
			Autofinancement	195 088,00 €	32,50%
TOTAL-Dépenses	600 290,00 €	720 348,00 €	TOTAL-Recettes	600 290,00 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

S²LO

AID : 074-217400852-20241128-DEL2024129-DE

Pour : 11

Contre :

ARTICLE 1 : DE VALIDER la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles 2025.

ARTICLE 2 : DE VALIDER le plan de financement correspondant.

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER une aide de la DRAC la plus haute possible conformément au plan de financement.

ARTICLE 4 : DE S'ENGAGER sur la part d'autofinancement restant à la charge de la commune.

ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour obtenir des aides financières ainsi qu'à signer tous documents s'y rapportant.

En Mairie, le 28 novembre 2024
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 28 novembre 2024
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le